

Établissement :	Centre Intercommunal MACS	Date séance :	16 novembre 2023
Type séance :	Conseil d'administration	N° Délibération :	20231116DB02B
Thématique :	Finances		
Titre :	Autorisation permanente et générale de poursuites		



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS  
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023 À 18H30  
SALLE DU CONSEIL - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
(sur convocation du 10 novembre 2023)**

*Président*

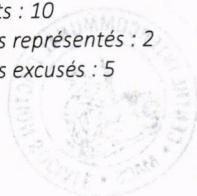
*Nombre de conseillers : 8*

*Nombre de membres nommés : 8*

*Présents : 10*

*Absents représentés : 2*

*Absents excusés : 5*



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS  
DU 16 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 10 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :

Mesdames Crouts de Paille Nina, Dedouit Marie-Jeanne, Jaury Chamalbide Christine, Labeyrie Isabelle et Paucet Sylvie ;

Messieurs Arbeille Henri, Aschard Jean-Luc, Dumas Jean-Louis, Laffitte Pierre et Lesouef Jean-Marc.

Absents représentés :

Madame Madame De Artèche Sylvie a donné pouvoir à Monsieur Laffitte Pierre, Monsieur Dalmay Yohann a donné pouvoir à Monsieur Dumas Jean-Louis.

Absents excusés :

Madame Libier Marie Thérèse ;

Messieurs Froustey Pierre, Darets Benoît, Daulouéde Jean-Claude et Prosper José.

**OBJET : FINANCES – AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES AU COMPTABLE ASSIGNATAIRE DE LA TRESORERIE DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX DE DAX**

**Rapporteur : Monsieur Pierre Laffitte**

Depuis le 1er septembre 2023, le Trésor Public des Landes a créé un nouveau pôle dédié à la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) à Dax. Cette nouvelle organisation induit un transfert de gestion du CIAS MACS de la Trésorerie de Saint Vincent de Tyrosse à la Trésorerie de Dax.

Suite à ce changement, les modes opératoires se structurent et se modélisent. Dans cette logique, la Trésorerie de Dax demande à chaque structure une délibération de son Conseil d'Administration pour les autoriser à engager les démarches, notamment celles en cas d'impayés.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

*VU le code général des collectivités territoriales,*

*VU le code d'action sociale et des familles ;*

VU l'autorisation permanente et générale de poursuites proposée par la Trésorerie de Dax ;

CONSIDÉRANT la demande de la Trésorerie de Dax pour sécuriser ses démarches de recouvrement ;

décide après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- d'approuver l'autorisation permanente et générale de poursuites tel qu'annexée à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette autorisation ;
- d'autoriser Monsieur le président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 16 novembre 2023

Pour le président,

Par délégation

Le vice-président,

Pierre Laffitte

